



DIRECTION L'AMENAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT  
Service Aménagement Urbain / Déchets  
Dossier suivi par Oriane VEZIAN/ Aurore VIDAL

Concours Villes et Villages Fleuris 2019

**FICHE D'INSCRIPTION "PROFESSIONNELS DU TOURISME"**  
A remettre à votre commune avant le vendredi 14 juin 2019

Raison sociale/nom de la structure : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal et commune : \_\_\_\_\_

Nom et adresse du participant au concours (si différents de ceux de la structure) :

\_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Mobile \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Dans quelle catégorie vous inscrivez-vous :  
**(pour mémoire 1 seul candidat par catégorie)**

- Catégorie 1 : Hôtel, restaurant, café, commerce
- Catégorie 2 : Gîte, meublé de tourisme
- Catégorie 3 : Chambres d'hôte
- Catégorie 4 : Camping, parc résidentiel de loisirs (PRL)
- Catégorie 5 : Office du Tourisme

(1) Si votre commune ne participe pas au concours départemental, vous pouvez vous inscrire directement auprès du Conseil Départemental/Service Aménagement Urbain Déchets  
e-mail : [villes-et-villages-fleuris@ariege.fr](mailto:villes-et-villages-fleuris@ariege.fr)